

INFORMATION CLIENTELE

PAIEMENT PAR CORRESPONDANCE DES INTERETS

Depuis le 1^{er} janvier 2019, La Poste a mis fin au service de mandat facture. Les clients qui règlent leurs intérêts par correspondance ont 2 possibilités de règlement :

✚ **Par chèque bancaire** à l'ordre de l'agent comptable du Crédit Municipal de Dijon.
Vous devez nous envoyer par courrier : l'original de la reconnaissance de dépôt, une copie recto-verso de votre pièce d'identité, une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ainsi que le chèque bancaire.

✚ **Par virement** sur le compte bancaire du Crédit Municipal de Dijon ouvert auprès du Trésor Public :

IBAN : FR76 1007 1210 0000 0020 0372 432 / BIC : TRPUFRP1

Vous devez nous envoyer par courrier : l'original de la reconnaissance de dépôt, une copie recto-verso de votre pièce d'identité, une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et nous communiquer un numéro de téléphone. A réception de ces documents, nous vous informerons de la somme à payer. Le libellé du virement devra indiquer le numéro du contrat de prêt sur gage, vos nom et prénom. Par la suite, nous vous enverrons le nouveau contrat.